

sieur Couillard de Lespinay, lieutenant-général de l'amirauté de Québec et lieutenant particulier de la Prévôté de Québec, le dit fief saisi réellement sur les héritiers du sieur Couillard de Lespinay, à la requête de Paul Bécard de Fonville, en sa qualité d'exécuteur testamentaire du dit feu sieur Couillard de Lespinay.

21 décembre 1735.

Acte de rétrocession de Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine en ce pays, et Marie-Claire Fleury de la Gorgendière, son épouse, à Hugues-Jacques Péan de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major de Québec, et Marie-Françoise Pecaudy de Contrecoeur, son épouse, du fief de Saint-Joseph, situé dans la paroisse de Charlesbourg.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 21 décembre 1735. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 février 1736.

Ordonnance de M. Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, entre Hugues-Jacques Péan, sieur de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major des ville et château de Québec, et Hubert-Joseph Lacroix, chirurgien, de Québec, au sujet de la vente du fief Saint-Joseph.

Ordonnances des intendants, cahier 24, folio 9.

29 février 1744.

Acte d'échange entre Hugues-Jacques Péan, seigneur de Livaudière et de Saint-Michel, chevalier de Saint-Louis, major de Québec, et Marie-Françoise Pecaudy de Contrecoeur, son épouse, et François Daine et Louise Pecaudy de Contrecoeur, son épouse, du fief Saint-Joseph ou de Lespinay.

Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire à